

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conseil municipal du 20 janvier 2026

TABLE DES MATIERES

Table des matières	1
I.INTRODUCTION	2
II. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL ET NATIONAL	3
III. CONSÉQUENCES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES.....	3
IV. LES RÉFORMES DE L'ÉTAT IMPACTANT LES COLLECTIVITÉS LOCALES.....	3
V - ELABORATION BUDGETAIRE ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE de dardilly.....	4
Vi - L'EPARGNE BRUTE EST DE 2.07 MILLIONS D'EUROS en 2025	5
Vli. La section de fonctionnement 2026.....	6
Evolution des recettes réelles de fonctionnement en K€	6
Répartition des 15 250 K€ DE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement en K€	7
LES DEPENSES DE PERSONNEL REPRESENTENT un peu plus de 53% des dépenses de fonctionnement .	7
L'action sociale représente 3.84% du budget RH.....	8
LES DEPENSES HORS PERSONNEL ET HORS FLUIDES représentent 41.30% des dépenses	8
LES FLUIDES ET L'ENERGIE REPRESENTENT 5.51% DES DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	9
VIIIi. La section d'investissement 2026.....	9
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	10
Les besoins de financement pour l'année 2026.....	11
VIII L'endettement.....	11
IX – CONCLUSION	12

I.INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Rapport d'Orientation Budgétaire constitue une étape essentielle de la préparation du budget primitif 2026. Il vise à éclairer les élus sur le contexte économique et financier dans lequel s'inscrit l'action communale, à présenter les grandes tendances budgétaires et à définir les orientations stratégiques qui guideront l'élaboration du budget.

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire par application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans les collectivités concernées, l'exécutif présente à l'assemblée, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2026, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre (la Métropole de Lyon).

- Les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations présentées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.

Depuis 2018, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) dispose qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente les objectifs relatifs à :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Ce rapport donne lieu à un débat lors d'une séance de l'assemblée délibérante. Il est approuvé et voté par une délibération spécifique.

Le décret 2016-834 du 23 juin 2016 précise les modalités de mise en ligne des documents d'informations financières prévues à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, il prévoit les modalités de mise en ligne sur le site internet des documents budgétaires dans des conditions garantissant :

- ✓ Leur accessibilité intégrale et sous un format non modifiable,
- ✓ La gratuité et la facilité de leur accès par le public, pour leur lecture comme pour leur téléchargement,
- ✓ Leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant de cette collectivité,
- ✓ Leur bonne conservation et leur intégrité.

Le rapport adressé aux membres du conseil municipal à l'occasion de la présentation sur les orientations budgétaires de l'exercice est mis en ligne sur le site internet de la collectivité, après l'adoption des délibérations auxquelles il se rapporte.

L'exercice budgétaire 2026 s'inscrit dans un environnement marqué par des incertitudes économiques persistantes, une contrainte accrue sur les finances publiques et une évolution continue des relations financières entre l'État et les collectivités territoriales. Dans ce contexte, la commune doit poursuivre un objectif

d'équilibre financier durable, tout en maintenant un niveau de service public adapté aux besoins de la population et en accompagnant les projets structurants du territoire.

II. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL ET NATIONAL

L'économie mondiale demeure marquée par une instabilité persistante. Les tensions géopolitiques, les évolutions des marchés de l'énergie et des matières premières, ainsi que les politiques monétaires restrictives mises en œuvre ces dernières années pour lutter contre l'inflation continuent de peser sur la croissance économique.

Au niveau européen et national, la dynamique économique reste modérée. Si l'inflation tend à se stabiliser, elle demeure à un niveau supérieur à celui observé avant la crise sanitaire, affectant durablement le pouvoir d'achat des ménages et les coûts de fonctionnement des acteurs publics. Les taux d'intérêt, bien qu'en phase de stabilisation, restent élevés comparativement à la période antérieure, renchérisant le coût du recours à l'emprunt.

En France, le redressement des finances publiques constitue une priorité affichée par l'État. La maîtrise de la dépense publique et la réduction du déficit budgétaire s'inscrivent dans un cadre pluriannuel contraint, qui influence directement les concours financiers accordés aux collectivités territoriales.

III. CONSÉQUENCES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Dans ce contexte économique, les collectivités locales sont confrontées à plusieurs enjeux majeurs. La hausse durable des charges de fonctionnement, notamment celles liées aux assurances, à l'entretien du patrimoine, à l'énergie et aux achats courants, pèse sur les équilibres budgétaires. Par ailleurs, l'évolution de la masse salariale, sous l'effet des revalorisations du SMIC, des cotisations CNRACL ainsi que la révision du niveau des régimes indemnitaire dans le but de rendre les collectivités plus attractives, constitue un facteur de tension supplémentaire.

Les recettes des collectivités connaissent quant à elles une évolution contrastée. Si certaines ressources fiscales peuvent bénéficier d'une dynamique favorable, d'autres demeurent incertaines ou faiblement évolutives, dans un contexte de dépendance accrue aux décisions nationales.

L'autofinancement des collectivités tend ainsi à se réduire, limitant leurs capacités d'investissement ou les conduisant à recourir davantage à l'emprunt, dans un environnement financier moins favorable qu'au cours des années précédentes.

Pour une commune de la taille de Dardilly, ces éléments imposent une gestion rigoureuse, une priorisation des projets et une réflexion approfondie sur la soutenabilité financière à moyen et long terme.

IV. LES RÉFORMES DE L'ÉTAT IMPACTANT LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les finances locales continuent d'évoluer sous l'effet de réformes structurelles engagées par l'État. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a profondément modifié la structure des ressources communales, renforçant la dépendance à des recettes fiscales moins directement maîtrisées et aux dotations de l'État.

Par ailleurs, les mécanismes de péréquation horizontale et verticale connaissent des ajustements réguliers, susceptibles d'affecter les équilibres financiers des communes selon leur situation fiscale et socio-économique.

Les réformes relatives à la fonction publique territoriale, les évolutions normatives et les obligations nouvelles imposées aux collectivités (transition écologique, sobriété énergétique, accessibilité, sécurité) génèrent également des charges supplémentaires, souvent sans compensation financière intégrale.

Enfin, la trajectoire de maîtrise des finances publiques engagée par l'État laisse présager une vigilance accrue sur l'évolution des dépenses locales, incitant les collectivités à renforcer leur pilotage financier et leur capacité d'anticipation

V - ELABORATION BUDGETAIRE ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE DE DARDILLY.

2026 : Année électorale et fin d'un mandat marqué par de forts investissements dans un contexte national incertain

L'année 2026 est une double année charnière :

- ✓ Fin d'un mandat d'investissements importants proches de 40 millions d'euros, avec 3 gros chantiers :
 - Fin de l'Esplanade,
 - Construction de l'école Rose Dione pour un peu plus de 18 M€,
 - Construction d'une nouvelle crèche pour un peu plus de 4 M€

La fin des travaux de l'école et de la crèche débordera sur le prochain mandat avec des ouvertures prévues à l'automne 2026.

- ✓ Année électorale qui verra une nouvelle équipe élue en mars 2026 conduisant la politique de la ville pour l'année 2026 et les 5 années qui suivront.

Le calendrier des élections (premier tour fixé au 15 mars 2026) nous constraint, cette année, à voter le compte administratif et le budget un mois plus tôt que d'ordinaire. Cette anticipation se fait sans la garantie de disposer du compte de gestion, établi par la Trésorerie de Caluire, au moment du vote du budget. Par conséquent, le DOB a également dû être avancé d'un mois et les données présentées reposent donc sur des estimations.

Nous aurions pu repousser le vote du budget en avril, comme le permet la loi en année électorale, mais il nous a semblé préférable de présenter un budget avant les élections, avec la possibilité pour la nouvelle équipe élue en mars de procéder à des décisions modificatives.

Certains montants du compte 2025 sont encore estimés et non définitifs au moment où ces lignes sont écrites.

L'endettement de la commune qui avait été historiquement faible depuis une vingtaine d'années remontera fortement en 2026 pour financer ces 2 gros investissements sans dépasser les ratios de prudence qui s'imposent aux communes.

Comme il avait été annoncé plusieurs fois en Conseil Municipal, une enveloppe de prêts a été prévue à 12 M€ pour financer les investissements du mandat 2020 – 2026. Ces prêts sont prévus en 3 tranches de 4 M€, dont 2 restent à débloquer à ce jour.

L'impact sur l'épargne nette sera égal à environ 780 k€ avec un taux du Livret A égal à 1,7 %, taux auquel sont indexées nos 2 premières tranches de prêt.

La 3^{ème} tranche de prêt sera à négocier prochainement.

L'impact sur l'épargne nette du prêt que nous avions prévu au Plan de mandat était de 500 K€, soit un tiers de moins. L'épargne nette en moins par rapport aux prévisions du Plan de mandat est compensée par l'augmentation du taux de la taxe foncière votée au Conseil municipal de mars 2024.

En ce qui concerne les investissements, le dépassement sur l'école Rose Dione et la nouvelle crèche que nous avons subi ou voulu, nous a conduit à ne plus engager d'investissements nouveaux en 2025 et 2026, hormis les investissements récurrents avec l'objectif de rester stable.

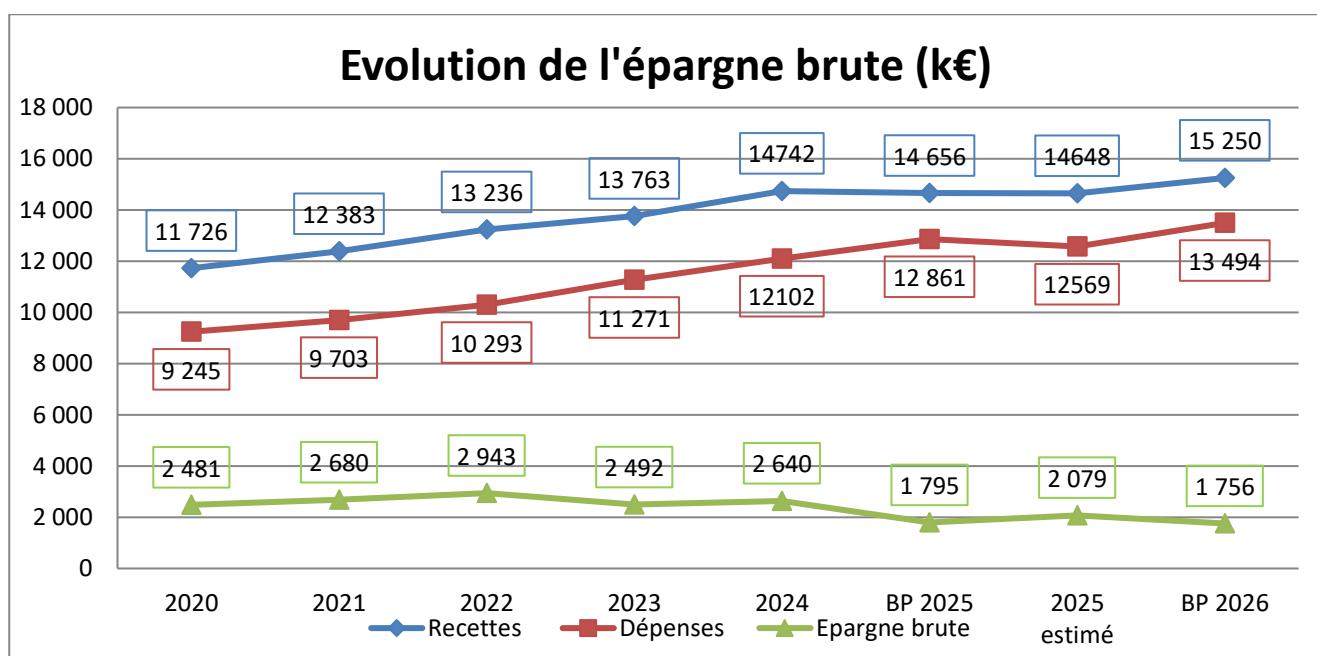
Une baisse des dépenses de fonctionnement de 2 % a été demandée à l'ensemble des services, hors impact de 4 postes de dépenses parmi les plus importants :

- Frais de personnel qui représentent 54 % des dépenses de fonctionnement,
- Energie qui devrait baisser,
- Subvention au C.C.A.S.
- Intérêts de la dette en forte augmentation et qui résulteront de la date des emprunts que nous allons contracter et des taux d'intérêt.

C'est dans cet esprit qu'il vous est proposé de prendre connaissance de ce débat d'orientation budgétaire pour 2026.

VI - L'EPARGNE BRUTE EST DE 2.07 MILLIONS D'EUROS EN 2025

L'épargne Brut 2025 (estimé) en baisse par rapport à 2024



Malgré une hausse continue des recettes, l'épargne brute qui atteint un pic en 2022 diminue nettement en 2025 et 2026.

Epargne brute en k€			
Année	Budget	Réel	Ecart
2020	1 915	2 481	566
2021	1 530	2 680	1 150
2022	1 898	2 943	1 045
2023	1 403	2 492	1 089
2024	1 489	2 640	1 151
2025	1 795	2 079	284

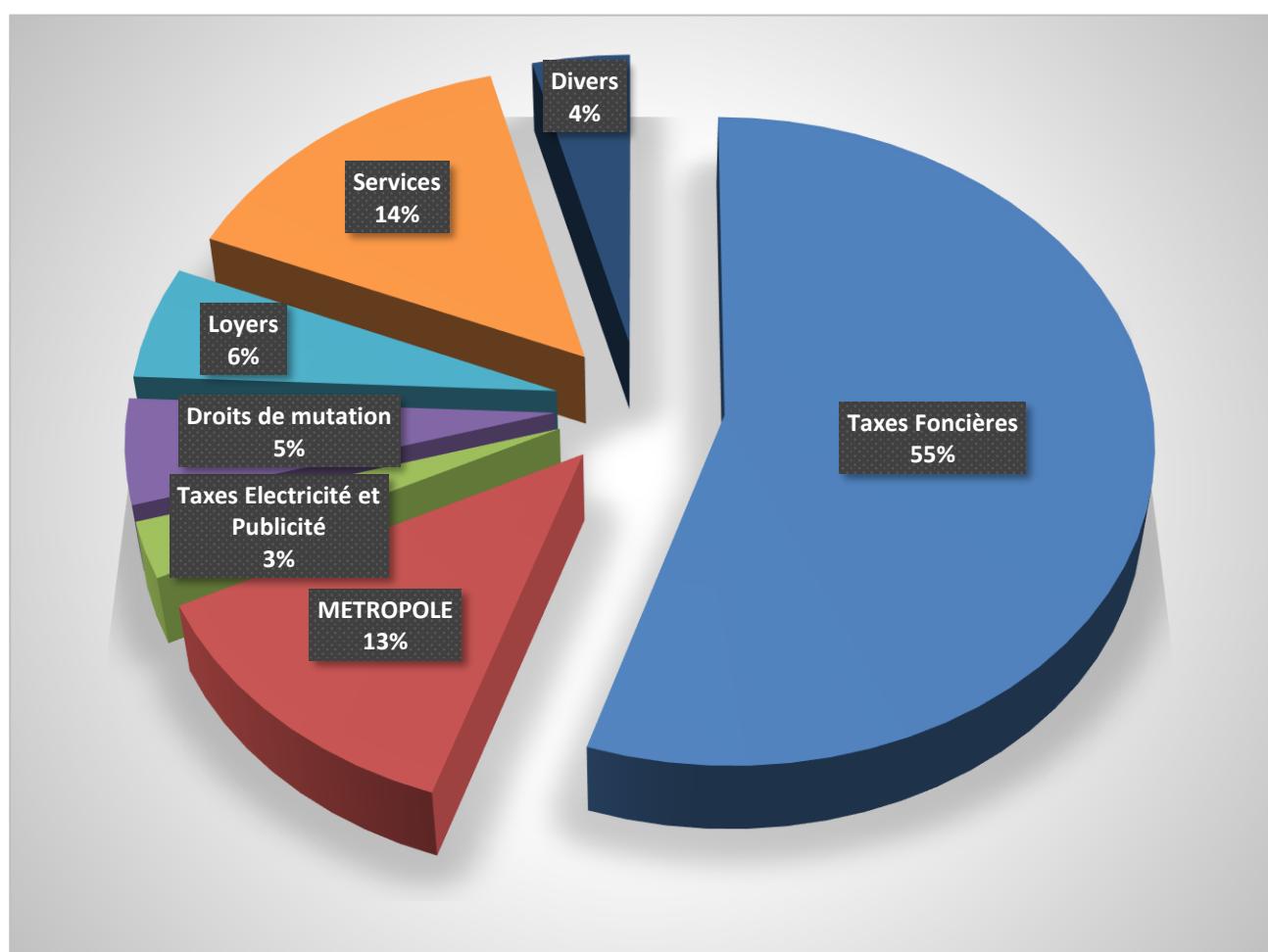
VII. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€

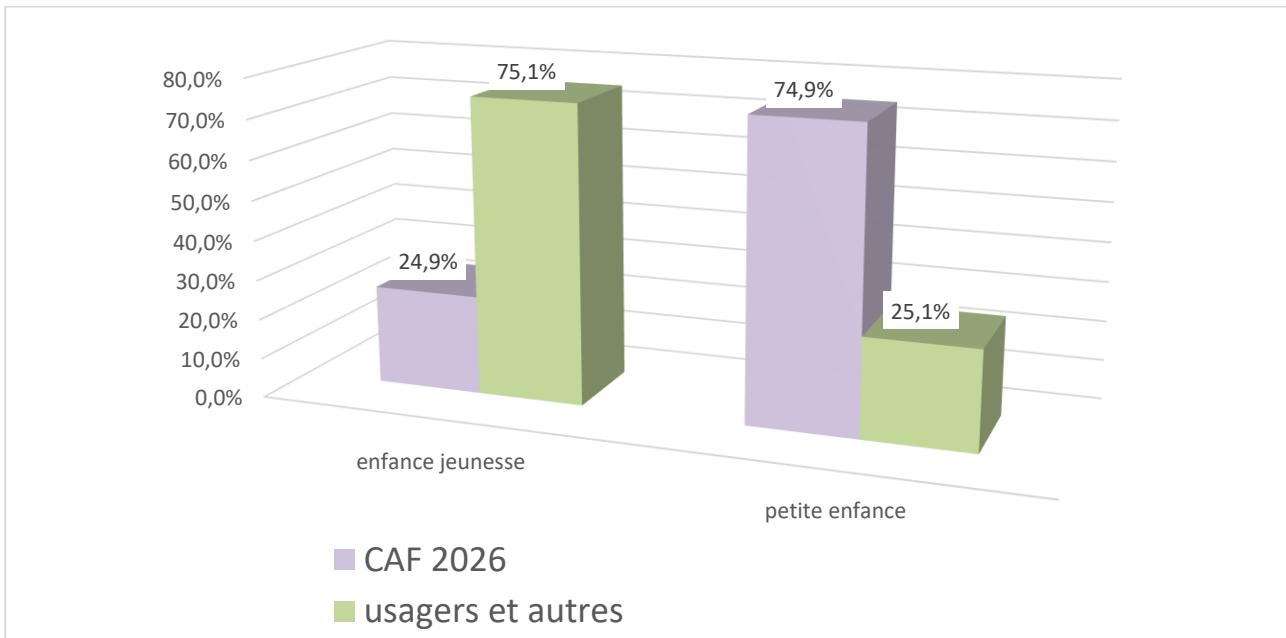
Chapitres	2020	2021	2022	2023	2024	CA 2025 estimé	BP 2026
013 Atténuations de charges	69	73	88	84	103	103	67
70 Produits services	819	1 041	1 126	1 208	1 252	1 321	1 290
73 Impôts et taxes	1 845	1 788	2 005	1 925	1 925	1 912	1 924
731 Fiscalité locale	7 225	7 840	8 017	8 198	8 998	9 238	9 661
74 Dotations et participations	1 063	865	1 197	1 452	1 565	1 174	1 416
75 Autres produits de gestion courante	686	721	774	863	875	896	891
77 Produits exceptionnels	1 198	60	30	44	554	4	1
Total recettes réelles de fonctionnement	12 905	12 388	13 237	13 775	15 273	14 648	15 250

Note : Les produits exceptionnels comprennent les cessions qui sont transférées en section d'investissement par le biais d'écritures d'ordre. Ces cessions ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'épargne brute.

REPARTITION DES 15 250 K€ DE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Les secteurs enfance jeunesse et petite enfance représentent 13.5 % des recettes de fonctionnement de la collectivité dont la majorité financée par les prestations CAF pour la petite enfance.



EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€

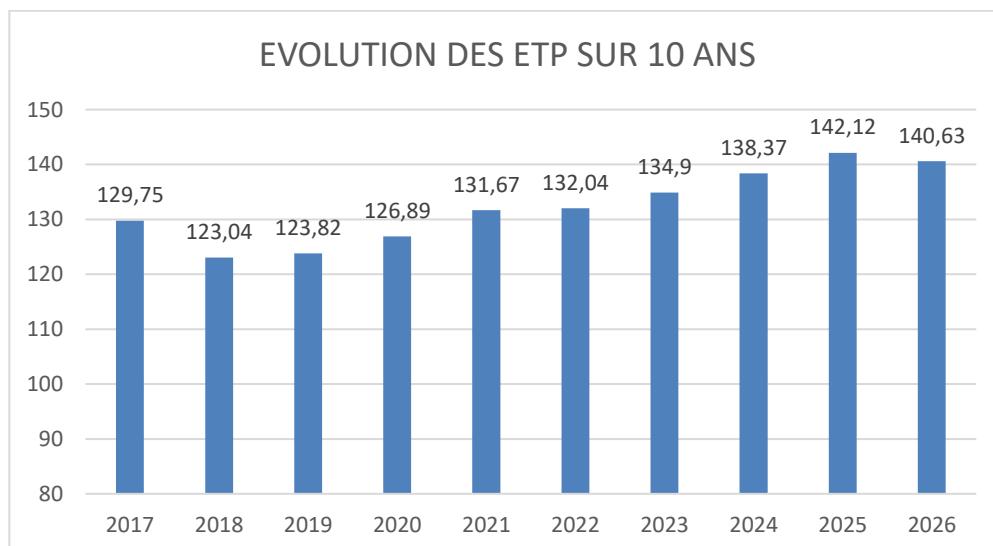
Chapitres		2020	2021	2022	2023	2024	2025 estimé	BP 2026
011	charges à caractère général	2 678	2 830	3 117	3 634	4 019	3 942	4 476
012	Charges de personnel	5 310	5 599	5 895	6 236	6 703	6 878	7 177
014	Atténuations de produits	112	139	188	161	141	296	427
65	Autres charges de gestion courante	965	1 087	1 049	1 197	1 201	1 364	1 136
66	Charges financières	52	48	44	44	38	89	276
67	Charges spécifiques	25	0	0	0	0	0	2
Total dépenses réelles de fonctionnement		9 144	9 703	10 293	11 271	12 102	12 570	13 494

LES DEPENSES DE PERSONNEL REPRESENTENT UN PEU PLUS DE 53% DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2026, les dépenses de personnel sont budgétées à hauteur de 7 177 k€.

Les effectifs et la répartition par domaine d'activité

En 2026, la commune emploie 140.63 agents en équivalent temps plein contre 142.12 agents en 2025.



	Budget total en k€	rémunérations chargées k€	poids par secteur	effectifs ETP	Poids des RH dans le budget des services
ENFANCE	3 736	2 193	30,6%	50,86	58,7%
CADRE DE VIE	2 411	1 140	15,9%	23,29	47,3%
SERVICES RESSOURCES	2 726	1 299	18,1%	16,36	47,7%
POLICE	259	226	3,2%	3,8	87,3%
PETITE ENFANCE	1 341	1 169	16,3%	23,36	87,1%
CULTURE	1 233	572	8,0%	10,3	46,4%
SPORT JEUNESSE	868	367	5,1%	8,56	42,2%
URBANISME/ECO	341	207	2,9%	4,1	60,9%
Total	12 916	7 174	100,0%	140,63	55,5%

La variation des ETP 2026 par rapport à 2025 s'explique par les éléments suivants

- Diminution des ETP du pôle ressources, liée au départ à la retraite de trois agents (période de doublon sur plusieurs mois en 2025 des 3 agents)
- Baisse des effectifs du périscolaire, notamment en raison de la fermeture d'une classe
- Hausse liée au recrutement de 19 agents (sur un mois environ) pour le Recensement
- Hausse liée à la prise en compte de 10 agents pour l'ouverture de l'EAJE PATUREL à partir de septembre 2026

Le budget formation sera de 33 000€

L'ACTION SOCIALE REPRESENTE 3.84% DU BUDGET RH

L'action sociale est budgétée à hauteur **de 276 000€**.

- Tickets restaurant : **153 000€** (participation employeur à hauteur de 60 % de la valeur du ticket qui est de 8.5 € en valeur faciale).
- Participation aux assurances complémentaires santé et prévoyance : **115 000€**
- Prise en charge des transports en commun ainsi que la prime mobilité instaurée depuis 2021 (covoiturage ou utilisation de vélo) : **8 000€**

A ce montant, il convient d'ajouter la subvention (**35k€**) versée à l'Amicale du personnel pour adhérer au CNAS (Centre National d'Action Sociale).

Il convient de rappeler que cette politique d'action sociale, mise en place par la Commune depuis une dizaine d'années, constitue un levier efficace pour fidéliser les agents et en attirer de nouveaux, dans un contexte où la fonction publique territoriale peine à être attractive

LES DEPENSES HORS PERSONNEL ET HORS FLUIDES REPRESENTENT 41.30% DES DEPENSES

Pour 2026, ces dépenses sont budgétées à 5 572 k€, en augmentation de 6.36 %.

Les dépenses principales incompressibles qui contribuent à cette augmentation sont :

- Les intérêts de la dette qui sont actuellement budgétés à hauteur de 245 900€ mais résulteront de la date de déblocage des emprunts que nous allons contracter et des taux d'intérêt indexés sur le taux du Livret A qui pourrait baisser en février 2026 (actuellement 1,7 %)

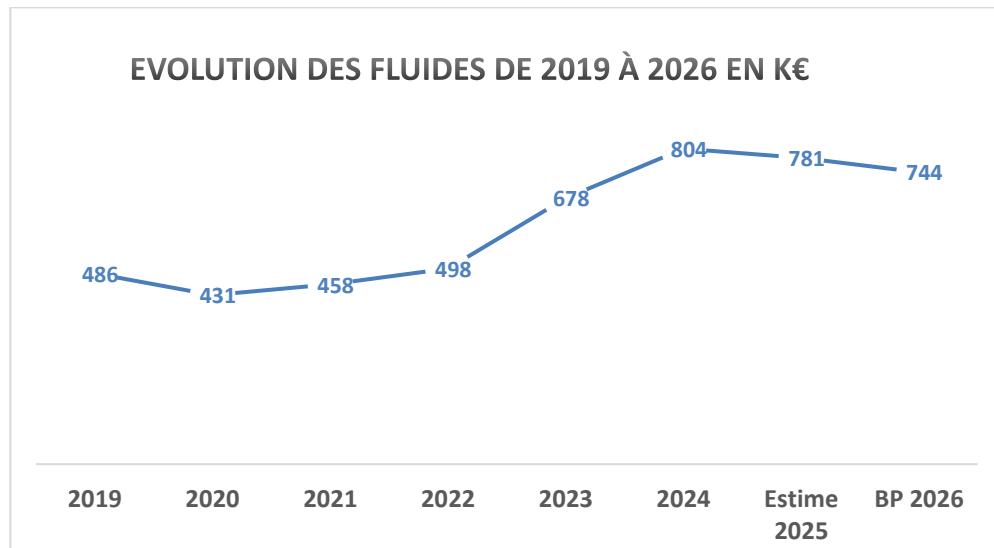
- La subvention au CCAS est prévue à hauteur de 472 K€ en 2026 contre 445 K€ en 2025 (360 000€ au BP et 85 300€ en DM), soit 6% d'augmentation.

Cette subvention couvre en grande partie le déficit de la Bretonnière.

La maîtrise des charges à caractère général doit impérativement se poursuivre compte tenu du contexte économique actuel.

LES FLUIDES ET L'ENERGIE REPRESENTENT 5.51% DES DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT

Au BP 2025, les fluides étaient budgétés à 697 K€, soit une hausse de 6,74 % de BP à BP. Toutefois, le réalisé 2025 estimé s'élèverait à 781 K€. Ainsi, entre le réalisé 2025 et le BP 2026, la baisse serait donc de 4.7%.



Pour rappel, les actions mises en place par le plan de sobriété sur la commune sont :

- La réduction des températures ambiantes dans tous les bâtiments publics (mairie, écoles, gymnases, Aqueduc, etc.)
- La sensibilisation de tous les utilisateurs (agents, associations, particuliers)
- Le suivi des consommations par les responsables de site
- L'augmentation de l'extinction de l'éclairage public (toute la ville est éteinte entre 23h30 et 6h00)

VIII. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2026

Les deux investissements majeurs du mandat sont la construction de l'école Rose DIONE et de l'EAJE PATUREL.

Les travaux de l'école ont débuté au second semestre 2024 et devraient s'achever fin 2026. Ceux de l'EAJE PATUREL devraient également se terminer à la fin de l'année 2026.

Compte tenu du calendrier prévisionnel d'achèvement, la quasi-totalité des dépenses liées à ces opérations sera imputée sur l'exercice 2026.

Pour 2026, **les investissements exceptionnels** sont prévus à 2 379K€ :

Investissements exceptionnels	Montant en K€
Acquisitions foncières	39 K€
Nouveau Groupe Scolaire	944 K€
Esplanade	770 K€
Nouvelle crèche	515 K€
(Parkings)	112 K€
Total	2 379 K€

Les investissements courants (éclairage public, voirie, espaces verts, travaux et équipements dans les bâtiments) seront pris en compte à hauteur de 1 737 k€ +134k€ de subvention d'équipement, soit un total de 1 871k€ :

investissements courants	Montant en K€
Sécurité	65 K€
Divers	297 K€
Com, proximité citoyenne et fêtes	42 K€
Voirie, Eclairage Public,Espaces Verts, logistique	406 K€
Enfance et Petite Enfance	149 K€
Vie association, sportive et culturelle	190 K€
Entretien des Bâtiments	443 K€
TIC	100 K€
Urbanisme, acquisitions foncières - Biodiversité	47 K€
Subventions équipement	134 K€
Total	1 871 K€

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour 2026, les principales recettes d'investissement seront le FCTVA (environ 1 200K€) ainsi que les soldes des subventions d'investissement

SUBVENTIONS PREVISIONNELLES 2026		Solde à recevoir
DSIL - Rénovation énergétique MPE	12 K€	8 K€
ADEME - Géothermie rose Dione	70 K€	70 K€
REGION- EAJE Paturel	200 K€	<i>demande en cours</i>
DSIL-Nouvelle Ecole	600 K€	120 K€
METROPOLE -Nouvelle Ecole	600 K€	338 K€
CAF EXTENSION JARDIN PASSERELLE	420 K€	420 K€
	1 902 K€	957 K€

LES BESOINS DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2026

Focus sur l'évolution du besoin de financement annuel de la collectivité

Montants en K€	2020	2021	2022	2023	BP 2024	2024	2025	BP 2026
Dépenses Investissement	2 745	2 150	3 549	6 224	10 092	5 697	7 862	17 781
Recettes Investissement	2 349	2 141	2 335	2 699	2 440	2 446	7 275	10 000
SOLDE INVESTISSEMENT	396	9	1 214	3 525	7 652	3 251	587	7 781
RBT CAPITAL DETTE	192	197	202	206	194	194	298	600
EPARGNE BRUTE	2 481	2 681	2 943	2 492	1 489	2 640	2 079	1 755
Besoin de financement	-1 893	-2 475	-1 527	1 239	6 357	805	-1 194	6 626

VIII L'ENDETTEMENT

Au 1^{er} janvier 2026 notre trésorerie était de **3 107 000€**.

Au 31 décembre 2025 la dette s'élève à **5 092K€** répartis sur 5 emprunts. Le ratio de désendettement s'établit à 2.85 années (=dette/épargne nette)

Encours global	31/12/2025	
Capital restant dû	5 092 K€	
Encours taux fixe	1 148K€	22,55%
Encours taux variables/révisables	3 99K€	77,45%
Encours structuré	0K€	0,00%
Annuité	373K€	
Amortissement du capital	298K€	
Intérêts*	72K€	
ICNE* contrats	15,69K€	
Taux moyen annuel 2025	2,15%	
Taux atuarial	2,19%	
Nombre de contrats	5	

Au 31 décembre 2026 après déblocage des 2 autres emprunts la dette s'élèvera (variable suivant la date de déblocage des fonds) à **12 489K€**

Encours global	31/12/2026	
Capital restant dû	12 489k€	
Encours taux fixe	970K€	7,77%
Encours taux variables/révisables	11 519K€	92,23%
Encours structuré	0K€	0,00%
Annuité	818K€	
Amortissement du capital	603K€	
Intérêts*	212K€	
ICNE* contrats	42,20K€	
Taux moyen annuel 2025	2,14%	
Taux atuarial	2,16%	
Nombre de contrats	7	

En 2023 et 2024, les Collectivités locales ont été impactées fortement par l'inflation comme nous l'avions écrit dans la conclusion du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024. Même si l'inflation s'est stabilisée depuis 2025, les conséquences sont encore importantes, notamment pour l'énergie et la restauration scolaire pour laquelle nous n'avons pas répercuté totalement les hausses de prix de nos fournisseurs sur les Usagers.

Depuis 2025, les Collectivités locales sont pénalisées par les conséquences du déficit de l'Etat par l'instauration d'un nouveau prélèvement (DILICO). Rappelons que jusqu'en 2014, Dardilly recevait tous les ans 800 K€ de DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) de l'Etat et qu'en 2026, c'est Dardilly qui reversera plus de 200 K€ de DILICO à l'Etat (montant prévisionnel estimé car le budget de l'état n'est toujours pas voté), soit un différentiel d'**UN MILLION D'EUROS**.

La seule augmentation des taux d'impôt depuis 2002 que nous avons faite en 2024 et qui rapporte environ 600 K€ annuellement ne compense même pas ce différentiel.

Cette double pénalisation est plus difficilement absorbable pour la Commune de Dardilly qui aura à supporter le poids financer de la nouvelle école et de la nouvelle crèche à compter de 2026.

Les taux d'impôt de taxes foncières resteront stables en 2026.